

Réunion du : 16 mai 2024 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 34

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U18 D1 - Match n°51615. E. Coulanges 1 / US St Pierre 1 du 25 mai 2024.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 18h00.

Demande acceptée.

1.2. Coupes Départementales.

Coupe U18 Principale - Match n°51936.1 UCS Cosne 1 / Snid 1 du 18 mai.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 14h00.

Demande acceptée.

Coupe U15 Principale - Match n°51965.1 Snid 1 / FC Nevers Banlay 1 du 18 mai.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 22 mai.

Demande acceptée.

Coupe U15 Principale - Match n°51964.1 FC Nevers 1 / UCS Cosne 1 du 18 mai.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 22 mai à 16h00.

Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U13 D3 - Match n°51719.2 UF La Machine 1 / JS Marzy 1 du 1^{er} juin 2024.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 18 mai.

Demande acceptée.

Championnat U13 D3 - Match n°51713.2 Afgp 58 3 / UF La Machine 1 du 4 mai 2024.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 29 mai à 16h00.

Demande acceptée.

Championnat U13 D4 poule B - Match n°51749.2 ASL St Père 1 / JS Marzy 2 du 1^{er} juin 2024.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 18 mai.

Demande acceptée.

3 – INFO CLUBS

3.1. Champion U13 D4.

Les 3 clubs classés 1^{er} des poules A, B et C du championnat U13 D4 participeront à une triangulaire **le mercredi 12 juin 2024 à partir de 15h** afin de déterminer le vainqueur.

Le site sera communiqué ultérieurement.

3.2. Dernière journée des championnats.

La commission informe que, quel que soit la catégorie, la dernière journée de chaque championnat devra se jouer comme prévu au calendrier initial sans dérogation (extrait des règlements généraux).

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.